

Justice Systems Innovation and Modernization

WHEREAS the COVID-19 crisis propelled the justice system into an overdue modernization and showed we can no longer delay innovations to forge an accessible, user-centred justice system.

WHEREAS the Canadian Bar Association Task Force Report on Justice Issues Arising from COVID-19, [No Turning Back](#), concluded that we must build on procedures and innovations implemented in response to the pandemic.

WHEREAS, to enhance access to justice — and not unintentionally inhibit it — new measures must be deployed in a manner that mitigates adverse and unintended effects on access to justice, self-represented individuals, judicial independence and the open courts principle.

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association:

1. urge all dispute resolution bodies to permanently implement remote proceedings – especially for procedural, uncontested, shorter and less complex matters – while maintaining in-person attendance where appropriate;

Systèmes de justice – innovation et modernisation

ATTENDU QUE la crise de la COVID-19 a plongé le système de justice dans une modernisation qui n'a que trop tardé, et a montré que nous ne pouvons plus reporter les innovations si nous voulons forger un système de justice accessible donnant la priorité aux usagers;

ATTENDU QUE le groupe de travail de l'Association du Barreau canadien, dans son rapport intitulé [Point de non-retour](#) à propos des enjeux juridiques liés à la COVID-19, a conclu qu'il faut renforcer les procédures et les innovations mises en œuvre en réponse à la pandémie;

ATTENDU QUE si l'on souhaite améliorer l'accessibilité de la justice et ne pas y faire involontairement obstacle, il faut déployer les nouvelles mesures en veillant à en atténuer les effets négatifs et non intentionnels sur l'accès à la justice, les personnes non représentées par avocat, l'indépendance du système judiciaire et le principe de publicité de la justice;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien :

1. exhorte les instances judiciaires à intégrer à titre permanent les procédures à distance – surtout pour les affaires procédurales, non contestées, et relativement courtes ou simples – tout en maintenant les comparutions en personne dans les cas où cela vaut mieux;

2. work with justice system partners to establish a working group to explore how to effectively triage matters that better lend themselves to remote proceedings and explore which areas of law are potentially suited for online dispute resolution (ODR) platforms;
 3. urge all dispute resolution bodies to establish robust practices to safeguard sensitive data in order to maintain confidence in the justice system.
 4. urge all justice system stakeholders to consider the implications on access to justice for marginalized groups when implementing artificial intelligence and other emerging technologies.
 5. urge federal, provincial and territorial governments to make investments in order to ensure the timely and effective implementation of new measures and technologies to deliver justice remotely.
2. établisse, de concert avec ses partenaires du système de justice, un groupe de travail pour étudier le triage efficace des dossiers se prêtant bien aux procédures à distance et voir quelles sphères du droit seraient les plus prometteuses pour les plateformes de règlement des différends en ligne;
 3. exhorte les instances judiciaires à établir des pratiques rigoureuses pour la protection des données délicates afin de maintenir la confiance dans le système de justice;
 4. exhorte les acteurs du système judiciaire à examiner les répercussions que l'adoption de l'intelligence artificielle et d'autres technologies émergentes peut avoir sur l'accès à la justice par les groupes marginalisés;
 5. exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à investir afin d'assurer la mise en œuvre prompte et efficace des nouvelles mesures et technologies de prestation de services de justice à distance.

Resolution carried at the Annual Meeting of the Canadian Bar Association held in Ottawa, ON, February 7, 2022.

Résolution adoptée à l'Assemblée annuelle de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa (ON), le 7 février 2022.